

tenue sous la présidence de Monsieur GONNEAU, assisté(e)
de Madame SIMERAY et Madame DEVICTOR, Conseillères
En présence de Monsieur SECCHI, Rapporteur public
Madame MARTINEZ, Greffière

08 heures 55

01)	DOSSIER N° 2200288	RAPPORTEURE: Madame Célie SIMERAY
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 2 décembre 2021 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a agréé les entreprises pour le dépannage et le remorquage des véhicules légers sur le réseau autoroutier non concédé et la route nationale n° 2516 dans le département des Bouches-du-Rhône pour une durée de cinq ans, en ce qui concerne les secteurs S3 et S10.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SOCIETE D'EXPLOITATION GARAGE BRUNA	Maître ANTON Julien (Cour)
Défendeur	LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE	
	MARENGO	Madame K
	REMORQUAGE	H Remorquage
	SOCIETE E	Monsieur E
	SM AUTO	Monsieur M
	CARROMECA	Monsieur S

08 heures 55

02)	DOSSIER N° 2200782	RAPPORTEURE: Madame Célie SIMERAY
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 6 décembre 2021 par laquelle la commission départementale de dépannage des Bouches-du-Rhône de la DIRMED a déclaré non conforme son offre en vue de l'attribution, sur les secteurs 2 et 9, d'agrément pour le dépannage et le remorquage des véhicules légers sur le réseau autoroutier non concédé et la route nationale RN 2516 du département des Bouches-du-Rhône.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	SARL NEMESIS
Défendeur	LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE GIBBES/PHARO Monsieur C CARROMECA Monsieur T ERRICO REMORQUAGE HENRI	Monsieur C Monsieur T
03)	DOSSIER N° 2307463	RAPPORTEURE: Madame Célie SIMERAY
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 13 juin 2023 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté sa demande d'admission au séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L	Maître DJELLOULI Ouria
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
Arrêté le 06/05/2025 Le président du tribunal		